



Editorial

Le chaud et le froid



L'actualité de Val-de-Ruz nous envoie des signaux contradictoires. En 2019, la population a dépassé la barre symbolique des 17'000 personnes. Même si l'augmentation est minime, elle démontre que notre Commune reste attractive, surtout pour les familles. Rappelons que le CSVR approche les 2'300 élèves, ce qui représente l'une des plus fortes dotations de notre canton.

Malgré cela, les commerces de proximité sont sous pression et doivent se battre pour subsister. La fermeture, à quelques semaines d'intervalle, de deux boulangeries-pâtisseries qui desservent trois sites a frappé les esprits. Les établissements publics où prendre un café en attendant le bus ou casser la croûte en toute décontraction se raréfient. Est-ce que Val-de-Ruz serait en déclin, alors?

Si elle est préoccupante, cette évolution ne doit pas être une fatalité. C'est dans cet esprit que plusieurs commerçants de Cernier se sont donné pour mission de regrouper les acteurs économiques du village. Leur but est de s'organiser afin de rendre le centre attrayant, de le faire vivre ou revivre et de créer ainsi une dynamique de proximité. A l'horizon 2035, il s'agit de transformer l'implantation de la gare RER en une plus-value concrète pour Cernier et l'entier de Val-de-Ruz.

Il va sans dire que le Conseil communal encourage et soutient cette démarche. Elle complète de manière idéale le réseau «Entreprendre», créé dans le cadre de la démarche participative de la fusion et réuni régulièrement depuis. Le dialogue entre entreprises et politique est une tradition à Val-de-Ruz.

Un développement qui se veut durable doit permettre à la population de trouver du travail et de disposer des services nécessaires à proximité de son lieu de domicile. Même par vent contraire, tel est le cap que doivent tenir les Autorités et les acteurs économiques de Val-de-Ruz.

Roby Tschopp, conseiller communal

Recensement de la population 2019

Une progression de 19 habitants est constatée lors du recensement annuel de la population au 31 décembre 2019. Bien que cette augmentation soit la plus faible observée depuis des années, le Conseil communal se réjouit que Val-de-Ruz reste toujours une commune en croissance.

La Commune accueillait en effet 17'009 habitants à fin 2019, soit une augmentation de 0,11%. Cela est dû au solde positif du mouvement naturel de la population, +46 (148 naissances contre 102 décès), qui a compensé la diminution due aux mouvements migratoires (-27). Cette évolution est plus marquée au sein de la communauté étrangère (-19).

Ainsi, les efforts déployés par les Autorités afin d'offrir un cadre de vie agréable, adapté aux besoins de la population, proche de la nature, ainsi qu'une vie sociale riche, satisfont toujours une population familiale en recherche de qualité de vie.

Nouvelle organisation pour les élèves de Boudevilliers

Vous l'appreniez en primeur dans l'édition de décembre dernier: Valangin retirera ses élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) à partir de la prochaine rentrée scolaire. A la veille des vacances de Noël, cette nouvelle, subite, a généré de l'inquiétude chez les personnes touchées.

Depuis, la direction de l'école et le dicastère de l'éducation et de la jeunesse se sont mis rapidement au travail. Sensibles à toute l'appréhension manifestée lors de la séance d'information à l'attention des parents d'élèves de Boudevilliers, le 22 janvier 2020 au collège de La Fontenelle, ils sont à ce jour en mesure de partager les éléments suivants:

- d'ici à la prochaine rentrée scolaire, tout sera mis en œuvre par l'école pour que les élèves n'arrivent pas en terrain inconnu;
- en raison de la diminution importante des effectifs liée au départ des élèves de Valangin, l'organisation se fera dorénavant prioritairement avec le collège de Fontaines. Toutefois, quelques élèves du cycle 2 de Boudevilliers devront être intégrés dans des classes de Cernier;
- au niveau de l'accueil parascolaire, de nouvelles places seront créées à Fontaines, ainsi qu'une table de midi à Cernier, à même d'absorber la hausse de fréquentation;
- les déplacements depuis le collège de Boudevilliers seront organisés et pris en charge par la Commune de Val-de-Ruz. Cette option a été retenue car elle a pour avantage de proposer un lieu d'accueil unique aux familles dont les enfants seront scolarisés dans deux collèges différents;
- avec la disparition des navettes scolaires entre Boudevilliers et Valangin, l'accès à la structure d'accueil de Valangin ne sera plus garanti. Cependant, les parents qui le désirent pourront toujours recourir à la structure de Valangin, la question des transports devenant alors de leur responsabilité.

Coup de pouce pour majeur

Majorité ne rime pas seulement avec liberté. Avoir 18 ans, c'est aussi faire face à de nouveaux droits, de nouvelles obligations et un certain nombre d'étapes à comprendre et à gérer pour acquérir l'autonomie.

Partir de chez ses parents, apprendre les obligations administratives, décrocher un emploi, trouver un logement, choisir sa formation tout comme vivre au mieux sa sexualité sont des phases parfois compliquées pour les jeunes adultes. Dans cette optique, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse a mis sur pied une brochure qui leur est destinée.

Pour plus de renseignements: www.ne.ch/dej, rubrique «Liens utiles pour les jeunes».



Anniversaires et jubilés

Fêtent en février 2020:

Noces de diamant (60 ans)

- Claude et Martial Sebbak, à Cernier.

90 ans

- Michel Vuilleumier, aux Hauts-Geneveys.

Offres d'emploi

La Commune met au concours les postes suivants:

- 1 patrouilleur scolaire remplaçant (F/H), de suite ou à convenir;
- 2 apprentis assistant socio-éducatif (F/H), pour la rentrée scolaire;
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H), pour la rentrée scolaire.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Accueil parascolaire

Les inscriptions dans les structures d'accueil communales pour l'année scolaire 2020-2021 sont ouvertes dès aujourd'hui et cela **jusqu'au 4 mars prochain**. Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- Le PasSage à Cernier;
- Les tables de midi aux Geneveys-sur-Coffrane et à Dombresson;
- Le Côtillon à Vilers.

Plusieurs structures d'accueil parascolaire privées subventionnées, tout comme l'Accueil familial de jour (AFJ), offrent également de nombreuses places d'accueil dans plusieurs villages.

Les parents qui désirent visiter préalablement une structure parascolaire communale peuvent prendre rendez-vous directement avec la personne de contact de celle-ci.

Enfin, les structures communales sont fermées durant les vacances scolaires. Pendant ces périodes, deux structures privées subventionnées, les P'tits-Flocons à Dombresson et Bougillon ensemble à Coffrane, offrent des possibilités de prise en charge pour les enfants inscrits dans un des accueils communaux en fonction de leurs horaires d'ouverture et de leur disponibilité.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal ou auprès de l'unité administrative de l'accueil pré et parascolaire, rue de l'Epervier 6 à Cernier, à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 34.

Travaux à Chézard-Saint-Martin

Une séance d'information concernant la reprise des travaux de réaménagement prévus en 2020 sur la route cantonale aura lieu le **mercredi 19 février 2020 à 19h00** à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

Les étapes des travaux et les méthodes de gestion de la circulation seront détaillées. Un temps de parole sera également réservé à la population.

Propriétaire de chien?

La facturation de la taxe des chiens s'effectue selon les données contenues dans le fichier AMICUS. Ce fichier fédéral regroupe tous les canidés enregistrés en Suisse par l'intermédiaire des vétérinaires.

Lors de l'acquisition ou de l'adoption d'un chien, le nouveau propriétaire doit s'annoncer au contrôle des habitants pour demander l'enregistrement de ses données dans AMICUS. Cette étape est nécessaire afin de communiquer son identifiant personnel au vétérinaire. Si la Commune saisit les données initiales, les propriétaires sont ensuite responsables de l'annonce des mutations concernant leur animal (changement de détenteur, déménagement, décès), afin de ne pas se voir facturer des taxes dont ils ne seraient pas redevables. Les codes d'accès sont communiqués par AMICUS.

La facturation générale de la taxe intervient à fin février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés en cours d'année. Le montant global de la taxe cantonale et communale est de CHF 120. Le règlement de police indique les proratas en cas d'acquisition ou de décès en cours d'année, les conditions d'âge pour l'assujettissement à la taxe, les exonérations, etc. Dès le 1^{er} janvier 2020, les personnes qui ne s'acquittent pas du montant de la taxe peuvent être dénoncées au Ministère public.

La nouvelle loi cantonale sur la police des chiens entre en vigueur cette année. La principale nouveauté est l'exonération de la taxe pour les chiens participant au programme de prévention des morsures dans les écoles ainsi que celle des chiens de zoothérapie. Les propriétaires d'animaux concernés doivent obtenir une attestation délivrée par le service de la consommation et des affaires vétérinaires. L'entrée en vigueur de l'obligation de suivre des cours pour les nouveaux détenteurs est quant à elle fixée au 1^{er} janvier 2021.

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Il est également interdit de pénétrer sur les champs et près durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Le ramassage des déjections canines fonctionne habituellement bien dans les villages, ce qui est favorable pour la population et l'hygiène publique en général. Toutefois, un même effort doit être consenti dans les zones rurales, où il est impératif de ramasser les crottes dans les prés et cultures. En effet, les chiens sont porteurs de parasites pouvant être néfastes aux bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.



Comment vous faites?

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) se déroulera le **17 février 2020 à 19h30** sur le thème suivant: «Au secours, nos enfants s'opposent à tout, au lieu de leur mettre des limites, responsabilisons-les!».

Animation par Christian Müller, médecin en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents FMH.

Cette soirée se déroulera au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch.

Pour des questions d'organisation, veuillez vous inscrire à cette adresse de messagerie.

Le chiffre du mois

320

Le nombre de places d'accueil parascolaire disponibles pour les élèves du CSV. Près de 700 enfants fréquentent régulièrement l'une ou l'autre des structures communales, associatives ou l'Accueil familial de jour. Le taux de places d'accueil se monte à 20%, en conformité avec les attentes de la Loi sur l'accueil des enfants, puisque le CSV compte quelque 1'600 élèves de cycles 1 et 2.

Propre en ordre

De gros efforts sont entrepris par les entreprises de transports publics afin d'améliorer la qualité de leur service. Entre autres critères, la ponctualité, l'information à la clientèle et la propreté font l'objet d'une attention soutenue. L'impulsion vient de la Confédération.

A l'avenir, son soutien financier au trafic régional tiendra compte de tous ces éléments. Ainsi, les passagères et passagers deviennent «coresponsables».

Il est donc important que les mégots finissent dans les cendriers et les canettes au recyclage, sans trainer auparavant dans un bus ou à un arrêt.

La majorité de la population de Val-de-Ruz en est bien consciente: ordre et propreté commencent par soi-même, pour le bien de toutes et de tous.